

REGLEMENTS ET ORDRES

POUR

LA MILICE ACTIVE

LES ÉCOLES D'INSTRUCTION MILITAIRE ET LA MILICE DE
RÉSERVE (DANS LES CAS Y MENTIONNÉS)

DE LA

PUISSANCE DU CANADA.

*ADOPTÉS PAR LE GOUVERNEUR EN CONSEIL, LE 4 MARS 1870,
ET PUBLIÉS DANS LA GAZETTE DU CANADA,
LE 12 MARS 1870.*



OTTAWA:

Imprimés par George Edouard Desbarats, Imprimeur de
Sa Très Excellente Majesté la Reine.

1870.